



---

## DELIBERATION N° 166/2018/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018 A 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### PORTANT POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 30  
Nombre de Conseillers Présents : 20  
Nombre de Procuration : 2  
Date de convocation : mercredi 12 décembre 2018

Nombre de suffrages exprimés : 22  
Vote :  
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille dix-huit, le vendredi 21 décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Patrick LECANTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Gilles ADELSON, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Serge BAFU, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : Monique AZER, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau → **Procuration** à Gilles ADELSON - Jean GANTY 1<sup>er</sup> Membre du bureau → **Procuration** à Raphaël RABORD - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS** : Roger ARON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - David RICHE 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Chester LEONCE

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20181221-166-2018-CACL- DE Date de télétransmission : 07/01/2019 Date de réception préfecture : 07/01/2019
--



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du lundi 17 décembre 2018 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission « Finances » du mardi 18 décembre 2018

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du mardi 18 décembre 2018 ;

**Entendu** le **Rapport N° 166/2018/CACL** relatif à la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré :**

**DONNE ACTE** à la Présidente de son **Rapport N° 166/2018/CACL** relatif à la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales.

**DEFINIT** l'intérêt communautaire en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités d'intérêt communautaire » comme suit :

- Elaboration et adoption d'une stratégie intercommunale de développement commercial intégrée et conforme aux documents d'urbanisme ;
- Accompagnement des communes à la démarche de redynamisation commerciale des centres bourgs et centres villes (définition d'outils communs) ;
- Création d'un observatoire des dynamiques commerciales et de leurs évolutions, du marché immobilier commercial et de la vacance commerciale ;
- Expression d'avis communautaires pour la tenue d'une Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) au regard de la réglementation applicable ;
- Actions participant au renforcement de l'attractivité et au rayonnement commercial du territoire communautaire ;



- Recherche d'harmonisation des documents réglementaires commerciaux (taxe locale de publicité, règlement local de publicité, charte enseigne...)
- Organisation ou soutien à des manifestations commerciales et artisanales d'envergure intercommunale ;
- Création, aménagement et gestion de zones d'activités commerciales en particulier les zones à rayonnement intercommunal voire régional portant une vocation de commerce de destination.

**AUTORISE** la Présidente, sur ces bases, à solliciter les partenaires institutionnels et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le Vendredi 21 décembre 2018

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Marie-Laure PHINERA HORTH**

